Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240513-CC2024-086-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/05/2024
Notification : 24/05/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 13 MAI 2024

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GRANDS PROJETS

Fixation des tarifs des transports du réseau Linéad 2024-2025

Rapporteur : Frédéric GIROUX
N°CC2024-086

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**67**
Nombre de pouvoirs	**10**
Votants	**77**
Secrétaire de séance : Stéphan DEBACKER	

L'an 2024, le 13 mai, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 07 mai, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Etaient présents :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY); M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY LES DEUX EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240513-CC2024-086-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/05/2024
Notification : 24/05/2024

(SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ;Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU LA MULOTIERE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE SUR AVRE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ;M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE FORAINVILLIERS) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY MIVOIE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) M. Marc AVENARD (LURAY) ; M ; Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT OUEN MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET)

Pouvoirs :
Mme Lydie GUERIN (DREUX) donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Pierre SANIER (BU) donne pouvoir à Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240513-CC2024-086-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/05/2024
Notification : 24/05/2024

Il a été exposé que,

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la société Keolis Drouais ont conclu une convention pour la délégation du service public des transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux d'une durée de huit années, courant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2028.

Conformément à l'article 15.3 de la convention de délégation du service public de transports urbains de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux : « *Les tarifs sont révisés annuellement par l'Autorité Organisatrice, sur proposition motivée du Délégataire. Le Délégataire transmet à l'Autorité Organisatrice, pour fin février de l'année N, ses propositions motivées de modifications des tarifs à l'usager applicables à compter du 1er juillet de l'année N.*

L'actualisation globale des tarifs usagers est calculée à maxima par application de la formule d'indexation applicable à la subvention forfaitaire d'exploitation de l'article 16. pour l'année N-1. Le pourcentage d'actualisation des tarifs s'applique en moyenne sur l'ensemble des titres. »

« L'Autorité Organisatrice verse une compensation qui est égale au différentiel de taux entre le taux d'actualisation des tarifs proposé par le Délégataire et le taux d'actualisation des tarifs homologué par l'Autorité Organisatrice appliqué au tarif unitaire de chaque titre et au volume des ventes de chaque titre pris en compte pour le calcul de l'engagement de recettes du Délégataire au titre de l'année N et dont le détail figure en annexe 15. »

L'équilibre économique de la délégation de service public Linéad est basé sur la compensation des charges d'exploitation par la somme de la contribution forfaitaire et des recettes commerciales.

Dans le contrat, l'augmentation des tarifs est limitée par le coefficient d'indexation. Ainsi pour l'année 2023, l'indexation de la délégation de service public est de l'ordre de + 3,9 % par rapport à 2022.

Le délégataire propose une nouvelle grille tarifaire afin de :
- limiter l'augmentation globale au coefficient d'indexation du contrat (environ 15,3) ;
- conserver la tarification actuelle pour les titres occasionnels pour ne pas pénaliser leur attractivité ;
- revaloriser les abonnements ;
- maintenir au maximum la cohérence initiale entre les différents tarifs.

Les recettes effectives rejoignent progressivement le montant fixé dans le contrat de délégation de service public.

Le délégataire n'envisage pas de perspectives de dépassement de l'objectif pour les raisons suivantes :
- délaissement des transports en commun depuis 2020 ;
- généralisation du télétravail (baisse des abonnements au profit des titres unitaires).

Le délégataire propose donc la grille tarifaire suivante :

Tarifs des tickets à voyages en euros TTC :

TITRE	TARIF 2023	TARIF 2024
Ticket 1 voyage TAD	3,00 €	3,00 €
Ticket 1 voyage (espèces)	1,60 €	1,60 €
Ticket 1 voyage (CB)	1,50 €	1,50 €
Ticket 2 voyages	3,00 €	3,00 €
Ticket 10 voyages	14,50 €	14,50 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240513-CC2024-086-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/05/2024
Notification : 24/05/2024

Tarifs des abonnements en euros TTC :

TITRE	TARIF 2023	TARIF 2024
+ 00 - 03 ans	0,00 €	0,00 €
+ 11 - 18 ans [31 jours]	29,00 €	29,00 €
+ 18 - 28 ans [31 jours]	29,00 €	29,00 €
+ 28 - 60 ans [31 jours]	35,00 €	35,00 €
+ 60 ans [31 jours]	19,00 €	19,00 €
Transition [31 jours]	10,00 €	10,00 €
+ 03 - 11 ans [1 an] & Pass jeune (Primaires)	62,40 €	***65,70 €***
+ 11 - 18 ans [1 an] & Pass jeune (collège / lycée)	198,00 €	***210,00 €***
+ 18 - 28 ans [1 an]	204,00 €	***216,00 €***
+ 28 - 60 ans [1 an]	312,00 €	***321,00 €***
+ 60 ans [1 an]	162,00 €	***171,00 €***
Harmonie [1 an]	120,00 €	***129,00 €***
Élève interne [1 an]	66,00 €	***75,00 €***

VU *la convention de Délégation de Service Public de transports de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;*
VU *la délibération n°2021-128 du 12 avril 2021 portant sur l'actualisation des tarifs 2021-2022 ;*
VU *la délibération n°2022-123 du 23 mai 2022 portant sur l'actualisation des tarifs 2022-2023 ;*
VU *la délibération n°2023-126 du 22 mai 2023 portant sur l'actualisation des tarifs 2023-2024 ;*
VU *l'avis favorable de la commission mobilités du 4 avril 2024.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés : (3 abstentions)

ARTICLE 1 : FIXE les tarifs des transports du réseau Linéad comme indiqués ci-dessus pour une entrée en vigueur au 17 juin 2024.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 24 mai 2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 24 mai 2024** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Stéphan DEBACKER** **Secrétaire de séance**